



Comment faire une demande de placement sous tutelle

Par **caloute**, le **12/10/2011 à 13:21**

Bonjour, suite à votre réponse à savoir que je peux faire une demande de placement sous tutelle et étant sa fille je peux devenir le tuteur ? mais est-ce possible si ma maman n'est pas divorcée simplement séparée et qu'elle n'a bien évidemment aucune procuration ?
remerciement et salutations

Par **mimi493**, le **12/10/2011 à 15:21**

vous devez commencer par avoir un certificat médical prouvant que votre mère n'a plus sa tête.